



SOMMAIRE D'INFORMATION SUR LA PROPOSITION D'INSCRIPTION DU DOLLY VARDEN (POPULATIONS DE L'OUEST DE L'ARCTIQUE) COMME ESPÈCE PRÉOCCUPANTE EN VERTU DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

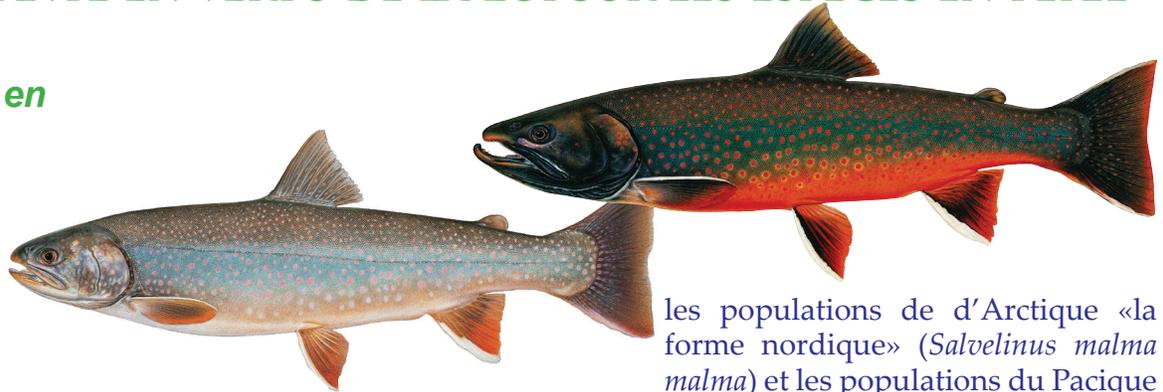
La Loi sur les espèces en péril

En 2003, le Canada a fait de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) une des composantes de sa stratégie visant à assurer la protection des espèces sauvages et à assurer la conservation de la diversité biologique.

Un comité d'experts indépendants, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), a pour mandat d'évaluer la situation des espèces sauvages et de les classer en fonction de leur niveau de risque de disparition (espèce disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante).

Le gouvernement du Canada tient compte de l'évaluation du COSEPAC, ainsi que des répercussions socioéconomiques possibles et des commentaires des Canadiens avant de décider d'ajouter ou non une espèce à la Liste des espèces en péril de la LEP.

Une fois l'espèce inscrite à la Liste des espèces en péril, des programmes de rétablissement sont élaborés pour les espèces disparues du pays, en voie de disparition et menacées et des plans de gestion sont élaborés pour les espèces préoccupantes. Les espèces préoccupantes ne font pas l'objet d'interdictions automatiques.



les populations de d'Arctique «la forme nordique» (*Salvelinus malma malma*) et les populations du Pacifique «la forme méridionale» (*Salvelinus malma lordi*).

Objectif de ce sommaire

Le gouvernement du Canada souhaite recueillir vos commentaires sur les répercussions potentielles de l'inscription du Dolly Varden (populations de l'ouest de l'Arctique) en tant qu'espèce préoccupante en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pêches et Océans Canada a préparé ce sommaire afin de fournir de l'information sur la situation de cette espèce au Canada.

Il y a plusieurs différents cycles biologiques de la forme nordique du Dolly Varden : i) les types anadromes résidant dans leur bassin natal depuis environ trois ans avant de migrer vers la mer pour se nourrir pendant l'été; ii) les mâles non anadromes vivant en eau douce aux côtés de poissons anadromes pendant l'automne et l'hiver, se reproduisant en « se faufilant » pour frayer avec des femelles anadromes; iii) d'autres types non anadromes vivant en amont des chutes, loin de la mer, ou dans les lacs.

À propos du Dolly Varden

Le Dolly Varden (*Salvelinus malma*) appartient à la famille des saumons et des truites (*Salmonidae*). Certaines espèces de cette famille sont anadromes (c'est-à-dire que durant leur cycle de vie, elles peuvent vivre en eau de mer et en eau douce) et d'autres sont non anadromes (ne vivent qu'en eau douce). Il y a deux sous-espèces connues au Canada:

Les espèces anadromes et non anadromes passent l'automne et l'hiver dans des environnements d'eau douce riches en oxygène, avec d'abondantes aires d'abri et de végétation. Le frai a lieu à l'automne dans les ruisseaux d'amont, où les femelles enfouissent leurs œufs dans le gravier. Les alevins émergent en mai ou juin. Le Dolly Varden anadrome demeure dans son bassin d'eau douce environ trois ans, avant de migrer vers la mer. On le connaît

alors sous le nom de « parr ». À ce stade, il évolue en « smolt », et développe la capacité de vivre en eau salée. À l'automne, il revient en eau douce. Les types non anadromes demeurent en eau douce toute leur vie durant.

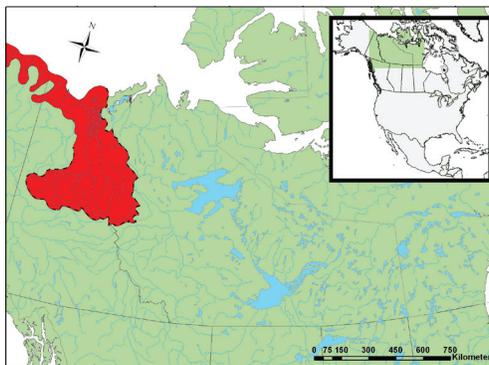
La forme nordique du Dolly Varden vit dans le nord-est de l'Eurasie et le nord-ouest de l'Amérique du Nord. En Amérique du Nord, l'aire de répartition de la forme nordique s'étend de la baie de Bristol jusqu'aux pentes du nord de l'Alaska et du Yukon, et à l'est de la rivière Mackenzie. Au Canada, la forme nordique habite également les bassins se jetant dans la mer de Beaufort. Environ 5 à 10 % de la population globale vit dans les eaux canadiennes. La taille des différentes populations de cette espèce demeure inconnue, sauf pour certains sites.

Espèce préoccupante

Le Dolly Varden (forme nordique) a été désignée par le COSEPAC comme espèce « préoccupante ». Il s'agit du niveau de risque le plus faible, qui indique que cette espèce n'est pas actuellement en péril, mais qu'elle est considérée vulnérable aux activités humaines et aux phénomènes naturels en raison de facteurs biologiques ou de menaces qui pèsent sur elle. Si elle est ajoutée comme espèce préoccupante à la Liste des espèces en péril de la LEP, la forme nordique ne sera pas soumise aux interdictions automatiques.

Menaces

Les changements climatiques, en particulier le climat plus sec et plus doux qui s'installe dans l'Arctique de l'Ouest, constituent une



La répartition du Dolly Varden (populations de l'ouest de l'Arctique) aux Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et en Alaska.

préoccupation majeure, de même que les niveaux d'eau plus faibles et le débit réduit des eaux souterraines, qui ont un impact dramatique sur l'habitat du Dolly Varden, en particulier en période de frai et d'hivernage. Les autres menaces comprennent la surpêche, le développement industriel en mer qui entrave la migration et les mouvements du Dolly Varden anadrome, ainsi que le développement d'infrastructures à terre qui perturbent les débits des réseaux d'eau douce et la qualité de l'eau.

Protection et rétablissement

Si le Dolly Varden (les populations de l'ouest de l'Arctique) est ajoutée à la Liste des espèces en péril en tant qu'espèce préoccupante, elle ne sera pas soumise aux interdictions de la LEP. Néanmoins, Pêches et Océans Canada sera tenu d'élaborer un plan de gestion pour l'espèce afin d'empêcher que les activités humaines ne la mettent davantage en péril. Pêches et Océans Canada, en collaboration et en consultation avec les intervenants et les partenaires, utilisera la meilleure information disponible afin d'élaborer un plan de gestion qui décrira les menaces et aidera à cerner les lacunes dans les connaissances sur l'espèce. Ceci permettra d'entreprendre les recherches nécessaires pour mieux préciser les décisions en matière de gestion.

Vos commentaires sont importants

Le gouvernement du Canada aimerait connaître votre point de vue sur l'ajout du Dolly Varden (populations de l'ouest de l'Arctique), à titre d'espèce préoccupante, à la Liste des espèces en péril de la LEP, et sur les répercussions possibles que cet ajout pourrait avoir sur vous, votre secteur d'activité et l'écosystème. Vos réponses aux questions suivantes seront utilisées afin d'éclairer la prise de décision relative à l'inscription de l'espèce:

1. Si le Dolly Varden était inscrite à la Liste des espèces en péril en tant qu'espèce « préoccupante », quelles répercussions cela aurait-il sur vos activités?
2. Que seraient les répercussions environnementales, sociales, culturelles et économiques si cette espèce était ajoutée à la Liste des espèces en péril de la LEP?
3. Êtes-vous favorable à l'inscription du Dolly Varden à la Liste des espèces en péril en tant qu'espèce préoccupante? Pourquoi l'êtes-vous ou pourquoi ne l'êtes-vous pas?
4. Représentez-vous une industrie, une entité collective, un groupe autochtone ou un autre groupe? Si c'est le cas, de quelle entité ou de quel secteur d'activité ou groupe s'agit-il?

Pour soumettre vos réponses ou recevoir plus de renseignements, veuillez communiquer avec:

Gestion des espèces en péril
Pêches et Océans Canada
501, University Crescent
Winnipeg (Manitoba) R3T 2N6
Courriel : fwisar@dfm-mpo.gc.ca
Numéro sans frais : 1-866-538-1609

Illustration des Dolly Varden - un mâle en frai et une femelle. © Joseph R. Tomelleri